

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration / Direction des Ressources Humaines **Question n°32 273**

Ressources Humaines

REF : DRH2012024

Signataire : ABW/MD/LT

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Régime indemnitaire des membres du conseil municipal - Modification de la délibération n°196 du conseil municipal du 22 septembre 2011

EXPOSE :

Par délibération n°196 du 22 septembre 2011, le Conseil municipal a instauré un régime indemnitaire, en application des règles du Code général des collectivités territoriales. Cette délibération permet le versement à tous les membres du Conseil municipal, d'une indemnité en contrepartie des sujétions et contraintes liées à l'exercice d'un mandat électif local. MM. Jean-Jacques KARMAN et Gérard DEL-MONTE ont été avisés par l'IRCANTEC d'une incompatibilité de ce versement avec la perception de leur pension de retraite complémentaire.

Afin de pouvoir de nouveau percevoir cette prestation complémentaire, il est nécessaire, à la demande des intéressés, que le Conseil municipal mette un terme au versement des indemnités de fonctions à leur profit.

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2012024

Signataire : ABW/MD/LT

OBJET : Régime indemnitaire des membres du conseil municipal - Modification de la délibération n°196 du conseil municipal du 22 septembre 2011

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2123- et suivants ;

Vu le code des pensions civiles et militaires ;

Vu la délibération n°196 du 22 septembre 2011 portant régime indemnitaire des élus municipaux ;

Vu la demande écrite de MM. Jean-Jacques KARMAN et Gérard DEL-MONTE, Conseillers municipaux, tendant à l'arrêt du versement de leurs indemnités perçues en tant qu'élus municipaux ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

SUPPRIME dans la délibération n°196 susvisée du 22 septembre 2011 portant régime indemnitaire des élus, les noms et qualités de MM. Jean-Jacques KARMAN et Gérard DEL-MONTE, de la liste des bénéficiaires, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué